

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151126-2015_B579-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B579

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n° 3 de prolongation du marché n° 12M042 pour les prestations de services pour la collecte des déchets ménagers et prestations associées secteur Nord Est

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_17

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un avenant n° 3 de prolongation du marché n°12M042 pour les prestations de services pour la collecte des déchets ménagers et prestations associées secteur Nord Est

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La collecte des déchets ménagers au porte à porte du secteur nord du territoire communautaire est réalisée, en fonction des communes, soit en régie communautaire soit en prestations de service déléguées au privé au travers des marchés publics n°12M042 (Nord-Est) et n°15M012 (Nord-Ouest).

La construction du nouveau pôle de proximité de Pertuis a été décidée au travers des délibérations n°2009_A027 du Conseil communautaire du 20 février 2009 et n°2012_B163 du Conseil communautaire du 10 mai 2012.

La construction de ce nouveau bâtiment va permettre, à l'échéance 2016, le regroupement des équipes des régies communautaires du secteur Nord sur un seul site. L'activité régie se trouvera alors recentrée autour de ce nouveau pôle opérationnel grâce à un redécoupage cohérent des secteurs, validé par les délibérations n°2012_B296 du Bureau du 12 juillet 2012 et n°2015_B161 du Bureau communautaire du 9 avril 2015.

À cette occasion, il est proposé d'aligner les échéances à venir des deux marchés du Nord afin de pouvoir, à l'échéance de début 2017, fusionner les périmètres délégués aux prestataires.

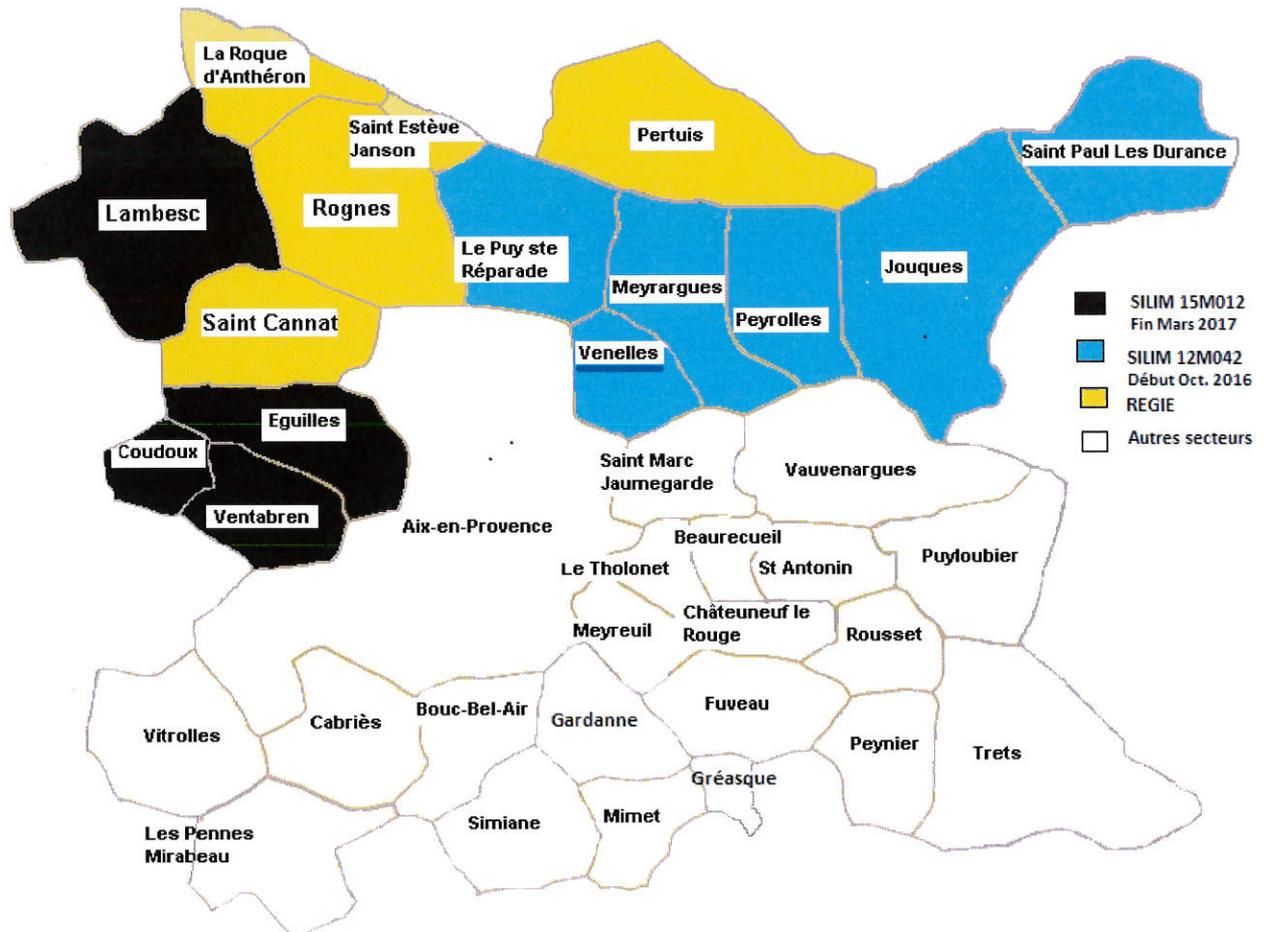
Ce redécoupage permettant le regroupement d'un secteur d'environ 50 000 habitants, devrait favoriser la synergie des moyens employés, les gains de productivité et de raviver la concurrence auprès des différents opérateurs sur la base de territoires plus attractifs.

Le présent avenant a ainsi pour objet de prolonger de 5 mois le marché Nord Est n°12M042 pour aligner son échéance à celle du marché Nord Ouest n°15M012.

Exposé des motifs :

La collecte des déchets ménagers au porte à porte du secteur nord du territoire communautaire est en partie réalisée par un prestataire privé, la société SILIM, au travers des contrats Nord Est n°12M042 et Nord Ouest n°15M012. Le reste du secteur étant collecté en régie.

I.1 Situation actuelle



Organisation territoriale des services de collecte sur le secteur Nord jusqu'au 01 Avril 2016

Le mode de gestion actuel et la répartition territoriale des **services de collecte en porte à porte**, sur le secteur Nord, sont présentés sur la carte ci-dessus.

- Le marché de prestations Nord Ouest pour les communes de Ventabren, Coudoux, Eguilles et Lambesc se termine fin février 2017.
- Le marché de prestations Nord Est pour les communes de Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Venelles et Le Puy-Sainte-Réparate se termine début octobre 2016.
- La zone d'intervention de la régie communautaire dont les bases opérationnelles de rattachement sont situées à Rognes et à Pertuis.

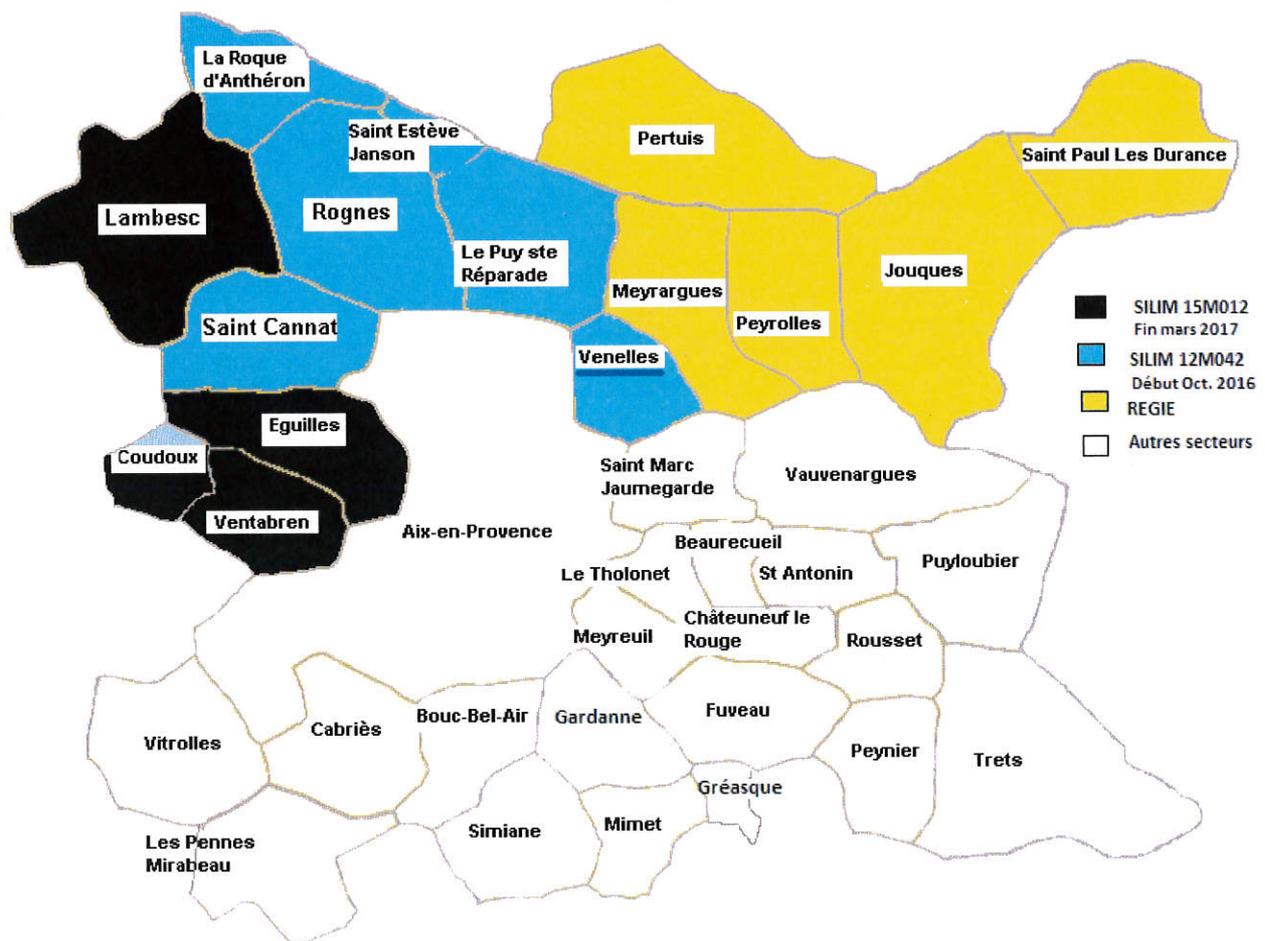
I.2 Situation au-delà de l'échéance du mois d'avril 2016

Actuellement en location sur les sites de Rognes et Pertuis, la CPA a engagé la construction d'un bâtiment pour accueillir les véhicules et les équipes des régies communautaires du secteur Nord.

La livraison du bâtiment dont la construction a débuté fin 2014, est prévue pour début avril 2016.

L'objectif de cette construction est de regrouper les équipes et le matériel de collecte afin de faciliter et d'améliorer les conditions de travail, de faciliter la relation avec les équipes de collecte et d'exécuter des prestations depuis une base de proximité.

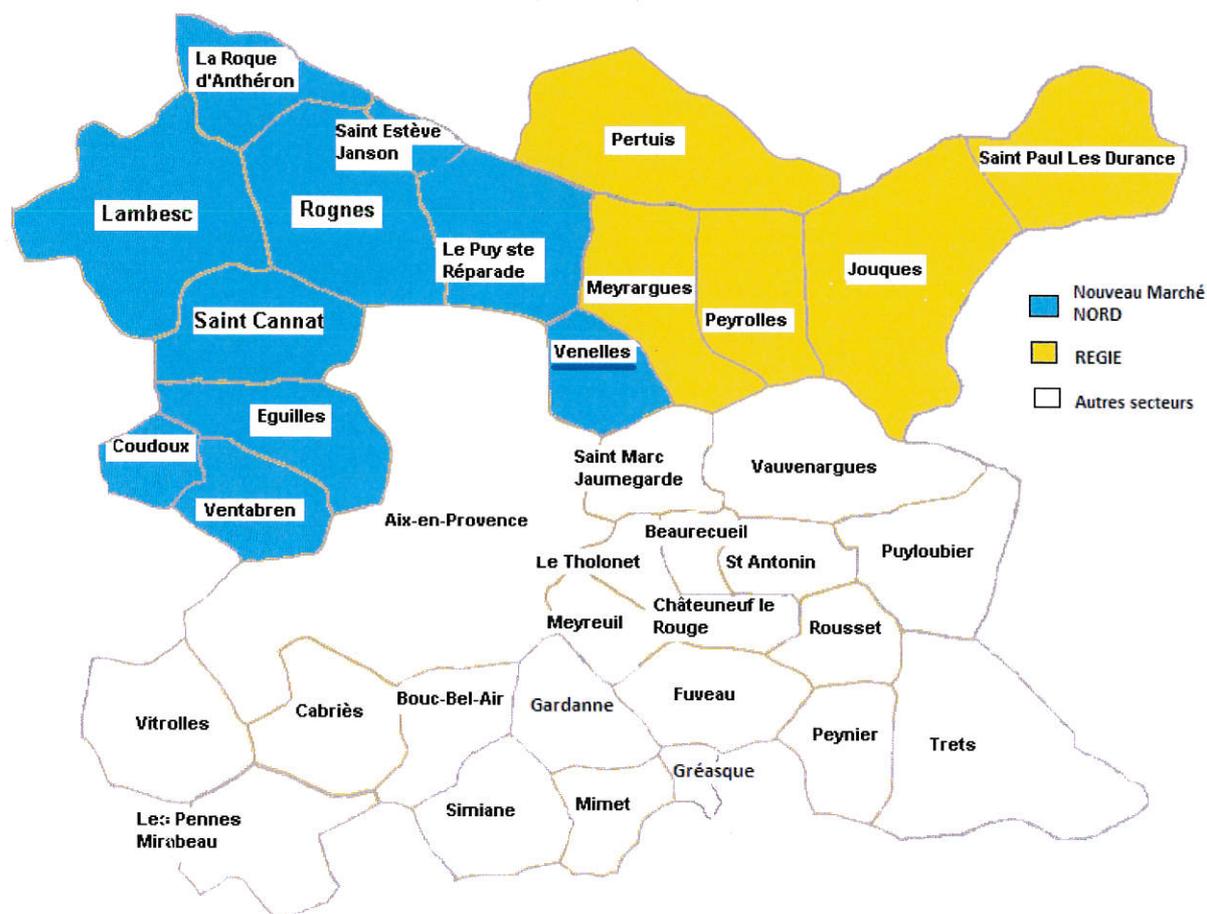
Afin de limiter les distances et trajets et d'optimiser les transports, il est prévu, lors du regroupement des équipes sur Pertuis, de modifier les zones d'intervention respectives des régies et des prestataires privés. Cette nouvelle répartition est présentée sur la cartographie ci-dessous.



Organisation territoriale des services de collecte sur le secteur Nord à partir du 02 avril 2016

Le changement de périmètre est prévu dans le contrat du secteur Nord Est (description technique de prestation et Bordereau des Prix). Par contre, la période prévue pour ce changement a été modifiée de manière importante par rapport aux premières prévisions étant donné les retards pris sur la construction du bâtiment.

I.3 Situation au 1^{er} mars 2017



Organisation territoriale des services de collecte sur le secteur Nord à partir du 1^{er} mars 2017

Pour simplifier la sectorisation et favoriser la concurrence en créant une zone présentant un chiffre d'affaires significatif pour les entreprises candidates (env. 50 000 habitants), il a été décidé par délibération 2015_B161 du bureau communautaire du 9 avril 2015, de regrouper les deux périmètres gérés par des marchés publics en un seul et même marché.

Pour arriver à ce résultat, en tenant compte de l'échéance du marché Nord Ouest, il convient de prolonger le marché Nord Est afin de faire coïncider les dates de fin des

prestations sur l'ensemble du secteur considéré.

Le présent avenant a donc pour objet de prolonger de 5 mois le marché Nord Ouest pour faire passer sa durée de 45 à 50 mois.

II Incidence Financière (en euros HT)

L'augmentation du montant du marché due à la prolongation de la durée du marché de 5 mois supplémentaires et à la modification de la durée des phases initialement prévues, se répartit de la manière suivante :

Valeur de l'avenant N°3	Montants par mois	Durées	Sous-Totaux estimatifs en € HT
Modification du phasage du marché initial			
Phase 1	114.158,33	39 mois (+ 23 mois)	+2.625.641,59
Phase 2	120.936,59	6 mois (- 23 mois)	- 2.781.541,57
Total			- 155.899,98
Prolongation du marché de 5 mois			
Phase 2		5 mois	604.682,95
Avenants N°1 et 2		5 mois	38.765,35
Total			643.448,30
Total			487.548,32
% de variation du montant estimatif initial du marché			+ 9,14 %

En conséquence, le montant du marché après prolongation de la durée s'élève à :

Rappel du montant estimatif initial du marché			5.333.694,44
Rappel du montant estimatif de l'avenant N°1			116.296,05
Rappel du montant estimatif de l'avenant N°2			232.592,10
Montant estimatif de l'avenant N°3			487.548,32
Nouveau montant estimatif total du marché			6.170.130,91
% de variation du montant estimatif initial du marché			+ 15,68 %

Ayant une incidence financière de plus de 5 %, le présent avenant a été présenté à la Commission d'appel d'offre du 6 novembre 2015, laquelle a émis un avis favorable.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 20 notamment ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L541-10, R543-53 à R543-65 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération N° 2012_B317 du Bureau communautaire du 11 octobre 2012 relative à la signature du marché N°12M042 de collecte des déchets ménagers et prestations associées du secteur Nord Est de la CPA ;

VU la délibération N° 2013_B015 du Bureau communautaire du 18 janvier 2013 relative à la signature de l'avenant N°1 au marché N°12M042 ;

VU la délibération N° 2014_B025 du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 relative à la signature de l'avenant N°2 au marché N°12M042 ;

VU la délibération 2015_B161 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 relative au programme d'actions relatives à l'organisation des marchés publics de collecte des déchets ménagers.

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 novembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant N°3 au marché n°12M042 entraînant une hausse de 836 436,47 euros HT par rapport au montant du marché initial, soit + 15,68 %,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant N°3 au marché 12M042 avec la société SILIM et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement,
- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget de la Communauté chapitre 011 – article 611 – fonction 812 correspondant, qui présentera les disponibilités nécessaires.



**PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA COLLECTE
DES DECHETS MENAGERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES**

SECTEUR NORD-EST

**(Communes de Saint Paul Lez Durance, Jouques, Peyrolles,
Meyrargues, Venelles, Le Puy Sainte Réparate, Rognes, La
Roque d'Anthéron, Saint Estève Janson et Saint Cannat)**

AVENANT N° 3 AU MARCHE N° 12M042 du 27/11/12

Titulaire :SILIM Environnement

**AVENANT AU MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA
COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES
SECTEUR NORD EST**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société SILIM Environnement,

Domiciliée ZI de la Delorme- 58 avenue de Boisbaudran – 13344 MARSEILLE CEDEX 15
Immatriculée au RCS de Marseille sous le n° B 072 800 691 Code APE 3811 Z

représentée par son Directeur Général, Monsieur Michel QUILICHINI,
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°:12M042

Date de notification du marché : 27/11/2012

Montant estimatif H.T. du marché initial : 5.333.694.44 € HT

Montant estimatif H.T. de l'avenant n°1 : 116.296.05 € HT

Montant estimatif H.T. de l'avenant n°2 : 232.592.10 € HT

Montant estimatif H.T. de l'avenant n°3 : 487.548,32 € HT

Nouveau montant estimatif du marché : **6.170.130,91 € HT**

Le présent avenant comporte feuillets numérotés de 1 à 5

Etant préalablement exposé que :

Un avenant n°1 a été notifié le 8 février 2013, ayant pour effet de créer un nouveau service pour le ramassage de déchets de tous types en pied de bacs et/ou de colonnes, dans le cadre d'une nouvelle répartition des missions entre les communes et la Communauté (Conseil communautaire du 12/07/12), pour une période d'expérimentation de 15 mois.

Un avenant n°2 a été notifié le 20 février 2014, ayant pour objet de prolonger de 30 mois la mise en œuvre du service introduit par l'avenant n°1, soit jusqu'à l'échéance initiale du marché.

L'avenant n°3 a pour objet de prolonger le marché de 5 mois afin de finaliser la réorganisation des périmètres de collecte au porte à porte du secteur Nord de la Communauté du Pays d'Aix.

Il est ainsi arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet :

- de modifier le phasage prévisionnel du marché initial,
- de prolonger la durée du marché de 5 mois en reportant son échéance au 28 février 2017 (inclus)

L'ensemble des prestations définies au marché initial ainsi que celles introduites par les avenants n°1 et n°2 transposées au périmètre de la phase 2 dans le cadre du basculement (Cf. détail ci-dessous), devra être exécuté pendant cette période supplémentaire, conformément aux prescriptions des ordres de services émis par le pouvoir adjudicateur.

Pieds de bacs	Pieds de Colonnes
Venelles	-
Le Puy Sainte Réparate	Le Puy Sainte Réparate
Rognes	-
St Estève Janson	-
La Roques d'Anthéron	-
St Cannat	-

ARTICLE 2. - INCIDENCE FINANCIERE SUR LE MARCHE

Le marché était initialement prévu pour une durée de 45 mois à compter du 31 décembre 2012, avec une date de basculement, en phase n°2, en mai 2014.

Valeur Estimative du marché initial	Montants par mois	Durées	Sous-Totaux estimatifs en € HT
Phase 1	114.158,33	16 mois	1.826.533,35
Phase 2	120.936,59	29 mois	3.507.161,09
Total		45 mois	5.333.694,44

L'incidence financière des avenants n°1 et n°2 s'est décomposée de la manière suivante :

Valeur des avenants N°1 et 2	Sous-Totaux estimatifs en € HT
Avenant N°1	116.296.05
Avenant N°2	232.592.10
Total	348.888,15
% de variation du montant estimatif initial du marché	6,54 %

Le présent avenant a pour effet de prolonger la durée du marché de 5 mois, (durée totale de 50 mois) et d'en fixer le terme au 28 février 2017 inclus, avec une date de basculement, en phase 2, prévue au 1^{er} avril 2016, ce qui modifie la durée de chacune des phases initialement prévues.

Valeur de l'avenant N°3	Montants par mois	Durées	Sous-Totaux estimatifs en € HT
Modification du phasage du marché initial			
Phase 1	114.158,33	39 mois (+ 23 mois)	+2.625.641,59
Phase 2	120.936,59	6 mois (- 23 mois)	- 2.781.541,57
Total			- 155.899,98
Prolongation du marché de 5 mois			
Phase 2		5 mois	604.682,95
Avenants N°1 et 2		5 mois	38.765,35
Total			643.448,30
Total			487.548,32
% de variation du montant estimatif initial du marché			+ 9,14 %

Récapitulatif

Rappel du montant estimatif initial du marché			5.333.694.44
Rappel du montant estimatif de l'avenant N°1			116.296.05
Rappel du montant estimatif de l'avenant N°2			232.592.10
Montant estimatif de l'avenant N°3			487.548,32
Nouveau montant estimatif total du marché			6.170.130,91
% de variation du montant estimatif initial du marché			+ 15,68 %

ARTICLE 3. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 4. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°3, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Marseille, le 13 Octobre 2015

À Aix en Provence, le

SILIM Environnement

Nom, qualité et signature de la personne habilitée précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

lu et approuvé

Michel QUILICHINI
Directeur Général

Pour le Président et par délégation,
Philippe de SAINTDO
Délégué à la prévention et à la gestion
des déchets

SILIM ENVIRONNEMENT

Siège Social : 58 avenue de Boisbaudran - 13015 MARSEILLE
Adresse Administrative : 8 traverse de La Motte
CS 80148 - 13396 MARSEILLE CEDEX 11
Tél. 04 91 00 68 50 - Fax. 04 91 00 68 52
SA au Capital de 7 112 000 € - SIREN 072 800 691 - APE 3811 Z

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n° 3 de prolongation du marché n° 12M042 pour les prestations de services pour la collecte des déchets ménagers et prestations associées secteur Nord Est

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

